

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 12 avril 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 6 avril 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ-M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA-
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU -M. MARLIN - MME PLAYE - MME SCHREIBER - MME SCHWARZ - M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY - M. JULIEN - M. VERY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK - M. BECKER - MME DROUOT - MME FOUET - M. GRANDBASTIEN - MME ROTA M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO - M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC - M. FALCETTA - MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Lay-St-Christophe</i>	M MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC
<i>Pompey</i>	M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN -M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°22 – DA du 12/04/2018

Rapporteur : M. GRANDBASTIEN

**Amélioration de l'Habitat Privé
Lancement d'une étude pré-opérationnelle**

Le Programme d'intérêt général du du Bassin de Pompey démarré depuis le 1^{er} janvier 2014 arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Ce programme avait comme ambition, dans le cadre du 4^{ème} PLH et sur l'ensemble des communes du territoire, d'aider à la rénovation de l'habitat privé, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs autour de trois thématiques prioritaires qu'étaient :

- La lutte contre la précarité énergétique
- L'accompagnement au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite
- La lutte contre l'habitat indigne,

Il est également rappelé que ce Programme d'intérêt Général mobilisant les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat sur le Bassin de Pompey, est corrélié par un dispositif financier « Cœur habitat » propre à la Communauté de Communes, et au

déploiement d'un outil de communication et de simplification de l'accès à l'information et d'accompagnement des ménages qu'est le Guichet Unique de l'Habitat.

Le Bilan provisoire depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017 fait état de :

- 1 554 ménages du Bassin de Pompey accompagné soit 9% des ménages de la Communauté de Communes
- 63 % des contacts sur la thématique de la rénovation énergétique, 15 % sur l'habitat dégradé – indigne, 11 % sur les situations de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.
- Plus de 200 ménages sensibilisés dans des ateliers ou animations territoriales en lien avec nos partenaires (EIE, ADIL, CAUE, Département...)
- 45 % des dossiers aidés sont situés en cœur de bourg, secteur prioritaire.
- Un gain énergétique moyen après travaux de l'ordre de 50 % sur les dossiers 2016-2017
- 262 dossiers accompagnés dont 203 bénéficiant d'une aide dans le cadre du PIG
- 1 575 000 € d'aides engagées de l'ANAH
- 717 000 € d'aides du Bassin de Pompey engagées
- Plus de 3 731 000 € de travaux réalisés éligibles aux aides publiques.

Les enjeux de l'étude pré-opérationnelle :

Ce premier bilan témoigne d'une forte demande d'accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation de l'habitat, et la nécessité de faire évoluer certaines aides pour plus d'efficacité notamment sur les périmètres et cibles prioritaires d'intervention.

Par ailleurs, dans le cadre du 4^{ème} PLH et au vu du diagnostic élaboré dans le cadre du PLUI HD, l'enjeu de la rénovation de l'habitat privé, vecteur d'attractivité du territoire, reste prioritaire.

La lutte contre la vacance des logements, la rénovation des cœurs de bourg, l'intégration des copropriétés dans les enjeux de la rénovation, le vieillissement de la population, le déficit d'offre locative sur les petites typologies de logements, ou encore la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique sont autant d'enjeux que devront prendre en compte les nouvelles aides à la rénovation du bâti, qui feront suite au PIG et programme Cœur Habitat en cours.

A ce titre, l'étude pré-opérationnelle devra permettre :

- de choisir les dispositifs et périmètres opérationnels à mettre en place,
- de calibrer (objectifs qualitatifs et quantitatifs) et de préciser les missions de l'opérateur afin de préparer les cahiers des charges opérationnels le cas échéant,
- de préparer les éléments utiles à l'élaboration de la convention de programme,
- de proposer les indicateurs de suivi.

En outre, l'étude pré-opérationnelle doit comprendre les volets suivants :

- **un volet urbain** (aménagement urbains, amélioration espaces publics, projets déplacements urbains...),
- **un volet foncier** (potentialités foncières (curetages, démolitions...)),
- **un volet Cœur de Bourg sur la base des périmètres déjà établis** (adaptation des aides et des dispositifs d'accompagnement, lutte contre la vacance, outils mobilisation foncière, dispositif coercitifs...)
- **un volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé** (recensement situations, îlots concernés, conditions mise en œuvre procédures coercitives...),

- **un volet copropriété dégradé** (recensement des situations, objectifs de rénovation, outils de mobilisation et de communication...)
- **un volet énergie et précarité énergétique** (évaluation performance énergétique du parc, évaluation modes de chauffage, repérage situations de précarité énergétique...),
- **un volet social** (caractéristiques et évolution de la population, mixité sociale...)
- **un volet patrimonial et environnemental** (valorisation patrimoine remarquable, centres anciens...),
- **un volet économique et développement territorial** (outil de maintien des commerces, aménagement espaces publics...).

Ces volets doivent être traités en cohérence avec les documents de planification préexistants sur le territoire du Bassin de Pompey ou en cours d'élaboration (PLUI-HD, PLH, PDU, PCAET, Plan Paysage...) afin de mettre en relief l'importance de la requalification et de l'amélioration de l'habitat dans toutes ses composantes.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le lancement de l'étude pré-opérationnelle pour une durée estimative de 6 mois.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission Habitat et Urbanisme du 14 mars 2018,
- Après avis favorable du Bureau Communautaire du 20 février 2018,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de l'étude pré-opérationnelle aux programmes d'amélioration de l'habitat privé du Bassin de Pompey conformément aux orientations et objectifs ci-dessus.

AUTORISE le Président à solliciter l'ensemble des financements mobilisables pour la dite étude.

INSCRIT la dépense nécessaire à la réalisation de l'étude au Budget Prévisionnel 2018 de la Communauté de Communes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20180412-22-DE
Date de télétransmission : 23/04/2018
Date de réception préfecture : 23/04/2018